



Inspection de votre embarcation de plaisance

Mieux vaut quelques minutes de plus au quai plutôt que des heures d'attente dans une situation inconfortable ou dangereuse. La conduite en toute connaissance de cause d'une embarcation qui n'est pas en état de naviguer constitue une infraction criminelle. Votre embarcation, son moteur et son équipement doivent être bien entretenus (en bon état de marche).

Un nombre surprenant d'embarcations de plaisance se trouvent en panne chaque année simplement par manque d'essence. Plus de la moitié des demandes d'aide proviennent de plaisanciers en difficulté à la suite d'une panne mécanique de leur embarcation.



Inspections de courtoisie pour embarcation de plaisance

Des inspections de courtoisie sont offertes gratuitement par Transports Canada et, dans certaines régions du Canada, par la Garde côtière canadienne, la Garde côtière auxiliaire canadienne et d'autres organisations de sécurité nautique et aquatique. Si vous en faites la demande, un spécialiste qualifié montera à bord de votre embarcation et examinera avec vous l'équipement de sécurité requis par la loi.

Il inspectera également d'autre équipement, pour déceler toute défektivité. Aucune sanction ne sera imposée s'il manque des éléments d'équipement et il n'y a pas de limite quant au nombre de vérifications que vous pouvez demander. Pour plus de renseignements, visitez le site suivant : www.securitenautique.gc.ca.



Points à vérifier avant le départ

La navigation de plaisance devrait être une activité agréable, sûre et sans histoires. Peu importe si vous possédez, louez ou empruntez une embarcation, assurez-vous avant de partir qu'elle est en bon état de marche et bien équipée.

Inspection de votre embarcation de plaisance.

- Inspectez la coque de votre embarcation pour voir si elle comporte des fissures ou d'autres avaries.
- Si vous conduisez une embarcation motorisée, vérifiez ses systèmes électriques, d'alimentation en carburant, de propulsion et de refroidissement, et assurez-vous que l'accélérateur fonctionne bien, sans coller ou coincer.
- Vérifiez si le gouvernail fonctionne bien.
- Vérifiez les niveaux d'huile et de carburant; une bonne règle pratique consiste à prévoir un tiers de carburant pour l'aller, un tiers pour le retour et un tiers en réserve.
- Inspectez tous les tuyaux pour déceler des fuites ou des fentes, et les remplacer au besoin. Assurez-vous que toutes les attaches et courroies sont bien fixées et en bon état.
- Inspectez et nettoyez les bougies et remplacez-les au besoin.
- Vérifiez les filtres à huile et à eau et remplacez-les au besoin.
- Vérifiez la charge de la batterie et son niveau de liquide.
- Assurez-vous que le bouchon de drainage est bien en place.
- Vérifiez si la charge est bien répartie dans l'embarcation.

Vérifiez que votre embarcation comporte tout ce qu'il faut pour assurer votre sécurité.

- Y a-t-il suffisamment de vêtements de flottaison de la taille appropriée pour chaque personne à bord?
- Est-ce que tout l'équipement requis est en bon état de fonctionnement?
- Disposez-vous d'une réserve suffisante de carburant pour le déplacement ou devez-vous faire le plein?
- Avez-vous des cartes?
- Votre radio VHF fonctionne-t-elle convenablement?
- Avez-vous à bord une trousse de premiers soins, des outils, des pièces de rechange?

Prenez quelques instants pour réfléchir à votre état de préparation en vue de la sécurité.

- Quelles sont les prévisions météorologiques?
- Existe-t-il des dangers locaux ou des restrictions à la conduite des bateaux?
- Avez-vous communiqué un plan de navigation à une personne indiquant où vous allez, quand vous prévoyez revenir et à quoi ressemble votre embarcation?

Le propriétaire et le conducteur d'une embarcation de plaisance, y compris d'une motomarine, devraient expliquer à tous les invités et futurs conducteurs le fonctionnement sécuritaire de l'embarcation avant de quitter le quai. Les invités devraient savoir où se trouve l'équipement de sécurité, et comment l'utiliser.

Vous prévoyez louer votre embarcation cette saison? Vous pourriez être tenu de garder à bord

une liste de vérification de sécurité pour bateaux de location. Pour plus de renseignements, visitez le site www.securitenautique.gc.ca ou communiquez avec un Centre de Transports Canada.

Il ne s'agit que d'une partie des éléments à prévoir avant le départ. Pour bien vous préparer, suivez un cours de sécurité nautique auprès d'un fournisseur agréé. Vous serez ainsi mieux en mesure de connaître les risques et dangers qui vous guettent sur l'eau.